

DROITS DE L'HOMME

L'Algérie sévèrement critiquée à Genève

Her à Genève, les experts de l'ONU ont sévèrement critiqué le gouvernement algérien accusé d'opposer « un terrorisme de l'Etat » face au terrorisme des criminels islamistes. Apparemment, les signes d'ouverture que montre ces derniers temps l'Algérie ne suffisent pas pour convaincre les experts des droits de l'Homme au niveau de l'ONU. Pourtant, le pouvoir en Algérie a décidé subitement de répondre favorablement aux demandes reçues de la communauté internationale concernant l'envoi d'une commission d'enquête ou d'émissaires de l'ONU. L'Algérie a accepté en un premier temps d'accueillir une mission d'information, dont la délégation conduite par l'ancien président portugais Soares arrive justement cet après-midi. Et puis hier, Dembri, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, a annoncé l'arrivée prochainement d'une autre mission de genre, celle qui sera conduite par un haut responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Parce que pour la commission onusienne d'information, le gouvernement algérien promet que la délégation du CICR aura droit à l'accès à toutes les sources d'information qu'elle désire. Mais il semble que la mission du CICR visera essentiellement les prisons qu'elle souhaite visiter dans de brefs délais. La date de cette visite n'a pas été définitivement arrêtée même si Dembri a déclaré hier à Genève que la délégation viendra en Algérie probablement en octobre prochain. Il a expliqué que la date était fixée au mois de juillet avant de décider du report de cette visite d'un commun accord.

Une version qui n'est pas partagée par le CICR qui a réagi en publiant un communiqué pour dire qu'il était prévu que son directeur des opérations se rende à Alger à une date qui n'est pas fixée.

Pour revenir aux débats sur le rapport algérien portant sur les droits civils et politiques,

les experts n'ont pas été tendres à l'égard du gouvernement algérien. Il est reproché à ce dernier de privilégier dans son rapport l'aspect juridique au lieu de donner toutes les précisions nécessaires concernant les dépassements et violations des droits de l'Homme. Il est fait référence notamment aux disparitions et à ce qui est qualifié d'exécution extrajudiciaire. Selon l'AFP, la majorité parmi les dix-huit experts qui se sont penchés sur le dossier algérien, ont affirmé leur regret devant le caractère trop général de ce rapport.

Mais l'un de ces spécialistes ne s'est pas arrêté là puisqu'il a expliqué qu'il est persuadé que le gouvernement algérien oppose un « terrorisme d'Etat » à l'action terroriste d'individus opposés à l'Etat. Ce qui a suscité une vive réaction du représentant algérien. Dembri s'est dit profondément choqué par ce genre de propos. Il a expliqué son étonnement quant à l'utilisation du terme de « terrorisme de l'Etat » à l'égard des forces de sécurité algériennes, d'autant plus que cela s'est passé pendant les débats du comité d'experts de l'ONU.

Dans ses réponses, le représentant algérien a tenté d'expliquer que la situation algérienne des droits de l'Homme découlait du terrorisme.

En d'autres termes, Dembri a essayé de dire que, sans l'action de déstabilisation du terrorisme islamiste, les auteurs des dépassements et de violations des droits de l'Homme ne pourraient jamais se cacher derrière la lutte antiterroriste.

Sans faire allusion aux attentats, massacres et différents assassinats, certains experts ont réclaté, en revanche, des précisions sur la torture, s'appuyant essentiellement sur les témoignages d'islamistes rapportés par des ONG telles que Amnesty International.

M^{me} Zohra Karadja, représentante de l'ONDH, est intervenue pour défendre l'hypothèse, selon laquelle le terrorisme reste la première forme de violation des droits de

l'Homme dans le sens où il ne reconnaît pas le droit à la vie à toute personne qui pense autrement que les islamistes.

M^{me} Karadja a suscité une vive émotion dans la salle quand elle a abordé la réalité des viols de femmes et de jeunes filles, dont certaines ne dépassent pas l'âge de 12 ou 13 ans. « Des viols qui sont souvent suivis de mutilations ou d'éborgnements avec un raffinement dans le sadisme qu'on ne peut décrire », a-t-elle dit. A noter qu'à propos des disparus, Dembri a démenti les informations et allégations de certaines ONG parlant de centaines de cas. Il dira que les disparus se chiffrent à des dizaines et que, dans tous les cas, des informations judiciaires étaient ouvertes. Dans sa foulée, il dira que certains des disparus dont

parlent les ONG ont simplement rejoint les groupes armés islamistes dans les maquis.

Le contrôle des groupes des Patriotes a également été au centre des interrogations des experts de la commission de l'ONU.

En conclusion, le rapporteur des débats a estimé qu'il y a eu un « dialogue franc », alors qu'il intervenait devant la presse. L'orateur dira que, d'un côté, le phénomène du terrorisme en Algérie n'avait jamais été contesté quant à son ampleur et son horreur. Mais, d'un autre côté, le rapporteur a expliqué que la protection des populations était défailante et que l'Etat, de ce point de vue, ne remplissait pas son rôle. « Il y a un déficit de l'Etat de droit en Algérie », a conclu le rapporteur.

H. S.

Le matin 22.07.1998